



Crédit :
Eddy Vaccaro

{DIALOGUE}

Avec Ali Rahimy, Cécile Ghymers, Nelly Robin et Nils Tavernier

Cette rubrique a pour objectif de restituer un échange entre un jeune migrant et des adultes issus de différents milieux professionnels. Pour ce premier numéro, nous avons proposé à Ali, un jeune majeur afghan ancien mineur isolé étranger et établi depuis quelques années en France, de discuter avec trois personnes : Cécile Ghymers, avocate, Nelly Robin, chercheuse, et Nils Tavernier, cinéaste. Le thème choisi est celui des droits de l'enfant, et plus particulièrement l'article 12 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, consacré au droit de l'enfant d'exprimer son avis et ses opinions sur toutes les questions le concernant. Cette rencontre – en présentiel pour certains, via Skype pour d'autres – s'est tenue à Poitiers le 11 juin 2015



— Nils Tavernier



— Cécile Ghymers



— Nelly Robin



— Ali Rahimy

JMM : La première question est très simple. Afin de faire connaissance, je vous demande de vous présenter les uns aux autres, de dire quelques mots sur ce que vous faites dans la vie, vos centres d'intérêts, vos passions, vos projets, etc.

Cécile Ghymers : Je m'appelle Cécile Ghymers, je suis avocate en Belgique au barreau de Bruxelles, j'ai 37 ans, j'ai deux enfants, je suis Belge et je fais le métier d'avocate depuis 13 ans et je n'ai jamais rien fait d'autre. Donc c'était dès le départ mon choix, et très rapidement, je me suis intéressée particulièrement au droit des étrangers, donc, à tout ce qui concerne la migration et parallèlement à ça, au droit de la jeunesse et donc, ce sont les deux matières principales ici en Belgique dans ma pratique quotidienne. En Belgique, on appelle ça le droit des 'Mena' (mineurs étrangers non accompagnés).

Nils Tavernier : J'ai 50 ans, je fais du documentaire, je fais un à deux films par an depuis 25 ans, donc j'ai fait un peu plus de 35 films. 80% de ces films, c'est sur des enfants en situation de difficulté, d'insertion pour la plupart, ou sur la naissance. J'ai travaillé principalement sur la notion d'exclusion des enfants et sur la place des enfants dans la circulation de pays à pays. Je fais un film en ce moment sur pourquoi les gens veulent faire des enfants. J'ai aussi travaillé sur des enfants qui étaient victimes de prostitution dans le milieu tchéchène en 92 en Russie, j'ai fait un film sur des enfants esclaves entre le Mali et la Côte d'Ivoire, j'ai fait 6 films sur les enfants des rues dans le monde.

Nelly Robin : Je suis chercheuse à l'IRD, Institut de recherche pour le développement. J'ai fait 17 ans d'expatriation au titre de la recherche, basée au Sénégal sur des programmes en Afrique de l'Ouest et, parallèlement au fur et à mesure de mes travaux, je me suis orientée sur la circulation des mineurs dans les pays d'Afrique de l'Ouest, et plus largement du Sahel, qui tentent de rejoindre le continent européen, mais aussi des mineurs qui circulent entre les pays d'Afrique de l'Ouest.

Ali Rahimy : Moi c'est Ali Rahimy, j'ai 25 ans, j'étais arrivé en France en mai 2005, donc il y a 10 ans. Malheureusement, je n'ai pas le même niveau que mes collègues, je suis en BTS électrotechnique par alternance. J'ai commencé à mon arrivée par une classe de 3ème,

j'ai fait un BEP et un Bac électronique par alternance, et du coup mon BTS électrotechnique. J'essaie d'aller au plus loin, on verra bien d'ici l'année prochaine, les résultats du BTS cette année. Je travaille par alternance avec l'entreprise SISTRA, je travaille justement sur la LGV (Ligne à grande vitesse) Paris-Bordeaux. Je vis à Poitiers. Depuis que je suis arrivé en France, je bouge beaucoup. J'étais d'abord dans le Nord puis à Nantes, puis là, depuis deux ans sur Poitiers.

CG : Tu es arrivé seul quand tu étais mineur ?

Ali : Oui, ben oui, comme la majorité des immigrés, oui.

JMM : Très bien, merci. Passons dans le vif du sujet. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant consacre le droit de tout enfant d'exprimer librement son opinion sur toute question qui l'intéresse. Donc, j'invite d'abord Ali à prendre la parole, s'il est d'accord ? Lorsque tu étais mineur, est-ce que tu penses que globalement, ce droit a été respecté ?

Ali : Oui, après, tout dépend du mineur, parce que moi quand je suis arrivé en France, je parlais pas [français, ndlr] du tout, donc du coup pendant un an je ne parlais pas du tout. Il y a le changement de culture, ma famille me manquait beaucoup, tout était nouveau pour moi. Du coup non, en fait dans l'ensemble j'étais satisfait et puis oui, je pense que dans l'ensemble les questions des droits étaient respectées.

JMM : Tu es arrivé à Paris ?

Ali : En France oui, par l'Italie, Cannes, et après Paris et après dans le Nord, j'ai été placé dans un foyer et puis comme au foyer ça ne se passait pas très bien j'ai fait une demande pour être placé dans une famille d'accueil.

JMM : Donc, à ce moment-là, on t'a écouté quand tu as demandé un changement ?

Ali : Oui, parce que ça ne se passait pas très bien au foyer, les gens de mon âge ils ne savaient pas parler anglais, donc moi comme je ne parlais pas français, ce n'était pas facile de communiquer et ce n'était pas facile pour aller à l'école et tout ça. Dans le foyer où on était il y avait le centre de formation qui était dans le foyer, du coup on ne sortait pas, on ne voyait pas d'autres

choses, toujours les mêmes personnes. Donc j'ai fait une demande pour être dans une famille d'accueil et au bout de 9 mois, j'ai eu une réponse positive et là, j'ai été placé dans une famille d'accueil. C'était leur métier d'être famille d'accueil et donc on était plusieurs enfants, plusieurs jeunes. C'était beaucoup mieux qu'au foyer, comme ça je pouvais aller à l'école, dans un collège normal et c'est là que j'ai commencé à apprendre le français et à m'intégrer.

NT : Tu parles très bien français, tu peux être satisfait ! Et ils faisaient quoi tes parents en Afghanistan ?

Ali : Ils travaillent dans les champs, agriculteurs en fait, on habitait dans un petit village, enfin on faisait tout par nous-même, par notre propre effort.

NT : Et tu es arrivé comment en France ?

Ali : Alors en fait quand je suis parti de l'Afghanistan j'avais 12 ans. Pendant deux ans j'étais en Iran et pendant deux ans quand j'ai travaillé là-bas, j'ai donné toutes mes économies en fait aux passeurs pour pouvoir arriver en Turquie et puis en fait, étape par étape, j'ai travaillé tous les 3-4-5 mois, j'ai économisé pour traverser chaque pays comme ça.

NT : Tu étais tout seul ?

Ali : De l'Afghanistan jusqu'en Iran avec un gars de notre village. On s'était rencontré une fois, mes parents ils connaissaient aussi ses parents, du coup il m'a emmené jusqu'en Iran et à partir de l'Iran, là j'ai été tout seul, oui.

NT : Tes parents t'ont filé l'argent pour partir en Iran ?

Ali : Oui, voilà, ils m'ont aidé en fait pour arriver jusqu'en Iran et à partir de l'Iran, j'ai travaillé donc moi-même en fait, pour pouvoir traverser chaque pays comme ça. En Iran, dans l'entreprise où je travaillais ils faisaient des sacs à main et moi je ne pouvais pas travailler sur les machines mais je pouvais passer le balai parce qu'on était une équipe de 7-8 personnes. Après moi je faisais les fermetures des sacs, je faisais des petits travaux, des petites tâches légères et je ne gagnais pas beaucoup mais on était aussi logés, nourris par l'employeur, mais du coup je gagnais très peu. Avec toutes mes économies de deux ans j'ai payé mon

voyage, je l'ai donné aux passeurs.

CG : Félicitations Ali, c'est très courageux tout ça.

JMM : Donc pour revenir à la question initiale sur le respect du droit des mineurs migrants à exprimer leur opinion et à être écoutés, quelle serait ta perception, Cécile, en fonction de ton expérience professionnelle d'avocate ?

CG : C'est complexe parce que dans les textes de loi en Belgique c'est très clairement indiqué, c'est tout à fait reconnu que le mineur a le droit de s'exprimer, c'est écrit noir sur blanc dans tous les sens, que ce soit au niveau de son placement en foyer ou en famille d'accueil, que ce soit sur les soins de santé, que ce soit s'il y a des soucis avec son tuteur, que ce soit dans sa procédure de séjour d'asile etc. Maintenant, au niveau de la pratique c'est toujours plus problématique et c'est pour ça qu'on continue à militer pour faire évoluer les choses, il ne suffit pas que ce soit écrit, il faut aussi mettre les moyens pour rendre les droits effectifs. Dans la pratique tout va dépendre du tuteur sur lequel le mineur tombe : est-ce que le tuteur lui consacre du temps ? Est-ce que le tuteur est sujet à l'écouter, à venir lui rendre visite ? Est-ce que le tuteur est ouvert à la discussion ? Il y a des agents de l'État qui entendent les enfants et qui le font très bien et de manière très correcte donc l'enfant a véritablement la possibilité de s'exprimer ; et il y en a d'autres qui le font tout à fait moins bien et parce qu'il faut juste cocher sur une feuille qu'on a entendu l'enfant [...] Ca dépend aussi, Ali en a parlé, de la difficulté parfois de l'enfant pour s'exprimer. Ce n'est pas facile et ça dépend du mineur évidemment parce qu'on va pas arrêter de lui répéter qu'il a le droit de s'exprimer. Mais comment voulez-vous qu'il s'exprime quand il arrive dans une culture qu'il ne connaît pas, avec des adultes qui n'arrêtent pas de lui dire « on est là pour t'aider, fais nous confiance », mais qu'il ne connaît pas. On ne peut pas oublier que l'on parle de jeunes qui ont vécu des parcours terriblement difficiles, d'exil, de maltraitance, et on demande à ces mineurs de se livrer, c'est une chose souvent impossible. En plus, on leur demande des déclarations précises et cohérentes, crédibles dans le temps, ce qui est un niveau d'exigence tout à fait disproportionné par rapport au vécu d'un jeune à mon avis, je suis souvent perplexe par rapport à ça. Entendre un mineur c'est bien mais ça dépend quel est l'objectif finalement: est-ce que c'est de vérifier la crédibilité de

ses déclarations ? Ou est-ce que c'est pour lui permettre de positionner son opinion ? C'est tout à fait différent.

JMM : Et vous NT, est-ce que vous avez un avis sur cette question ? On écoute assez les mineurs, ou plutôt ce sont les adultes qui s'expriment, qui décident ?

NT : Moi, mes films disent que les adultes devraient passer plus de temps à essayer de comprendre l'enfant quels que soient les lieux, les décors, les personnes que j'ai rencontré. C'est un truc très banal, mais je suis absolument convaincu que les grandes personnes qui s'occupent d'enfants et qui le font avec une remise en question réelle de leurs a priori sont souvent des gens chouettes.

CG : Je trouve que dans toutes les manières de procéder en Europe par rapport à l'accueil des mineurs isolés, les procédures par lesquels ils doivent passer quand ils arrivent ici, c'est le début d'un autre combat. On n'arrête pas de leur dire « je vais t'écouter, fais-moi confiance, livre-toi, il faut que tu nous expliques, on ne sait pas t'aider si tu nous expliques pas, etc. ». L'enfant se livre -quand il y arrive avec les difficultés que j'expliquais avant de son état suite au voyage, de la confiance- et puis après il se prend souvent des décisions négatives de la part des autorités en pleine figure : une ordre de quitter le territoire, l'absence de crédibilité du récit, un refus d'asile etc. Il se dit « on m'a trahi, pourquoi est-ce que j'ai fait cette confiance et cet effort de tout expliquer si c'est pour me dire : ok, on prend bonne note de toutes les atrocités que tu as vécues mais voilà tu ne rentres pas dans les petites cases de notre loi ici donc, désolé on a toute la peine du monde mais, tu es prié de quitter le territoire ». Il y a des jeunes qui vraiment ont été furieux contre les autorités, mais même furieux contre les adultes qui étaient de leur côté et qui ont poussé à cette parole qui n'a servi pour le jeune à rien finalement.

JMM : Cette question de la crédibilité du récit que tu évoques, Cécile, est aussi de pleine actualité en France. Peut-être qu'Ali peut nous en parler. On demande aux mineurs migrants de parler mais très souvent on ne les croit pas. On les accuse de mentir, sur leur âge, sur leurs conditions d'isolement, sur leur parcours. Je ne sais pas si tu es passé par cette expérience Ali ?

Ali : En fait quand on ne connaît pas quelqu'un,

on ne peut pas se confier. Même quand on est arrivé, on ne pouvait pas savoir que cette personne est là vraiment pour nous aider. En fait chez nous, il n'y a pas de mineur ou de majeur, tu te débrouilles dans la vie, quelle que soit la difficulté qu'on croise, qu'on rencontre. Du coup, même moi je me suis rendu compte plus tard que j'avais des référents qui pouvaient m'aider quel que soit le problème que j'avais. Moi je pense que le plus important c'est de s'intégrer, d'apprendre la langue. Quand on ne comprend pas les autres c'est impossible de se confier, d'exprimer tout ce qu'on a à l'intérieur et je pense qu'il faut ça. Au lieu de perdre le temps à chercher des solutions à droite à gauche, je pense que le plus important c'est de dire à l'enfant qu'il a le droit de faire du sport, de s'inscrire dans un centre de loisirs pour qu'il s'intègre, pour qu'il apprenne la langue dans tous les domaines. Il n'y a pas que l'école en fait, il faut qu'il se fasse des amis. Si tu ne te fais pas des amis, tu ne peux pas apprendre, tu n'arrives pas à t'intégrer et du coup ça crée des barrières. Déjà il y a la langue, il y a la culture et moi quand je suis arrivé, je ne savais pas que je pouvais faire du sport, m'inscrire dans un centre de loisirs, faire des choses en parallèle de l'école, etc. Et comme j'étais dans la famille d'accueil, ils m'ont dit que tu peux être animateur, tu peux travailler dans un centre de loisirs en bénévolat. Et pendant deux ans, j'ai travaillé là-bas en bénévolat et là aussi je parlais avec les enfants, je parlais avec les collègues et ça m'a aidé, je pense. Il n'y a pas que ça bien sûr, il y a le sport, le foot, tous les enfants aiment le sport, les activités comme n'importe quel adolescent.

JMM : Lors de tes premiers contacts avec les institutions et les adultes en France, est-ce qu'il y avait un interprète ? Comment tu arrivais à communiquer ?

Ali : Tout au début, il y avait un interprète. En fait ils se méfient toujours, moi aussi je me suis méfié. Je ne savais pas trop. Est-ce que je devais tout dire ? Est-ce que je ne devais pas tout dire ? Je ne savais pas. Donc en fait les questions qu'ils me posaient, je répondais brièvement et l'interprète transférait mes messages.

JMM : C'est très intéressant ce que tu dis par rapport à « est-ce que je dois tout dire, est-ce que je dois pas tout dire ». Comment on établit la stratégie ?

Ali : C'est très rapide en fait. Moi au bout d'un ou deux mois en France, ils m'ont convoqué dans le

Palais de Justice et c'est là qu'en fait ils m'ont interviewé, même si c'est vrai que ce n'était pas assez poussé. Mais ils m'ont quand même posé pas mal de questions.

JMM : Est-ce que le langage était adapté pour toi, pas seulement au niveau linguistique, mais aussi au niveau du vocabulaire ? Parce que même nous, qui sommes censés être sensibles à cette question, je me rends compte qu'on utilise souvent un langage d'adultes.

Ali : Il y avait un traducteur, donc j'ai tout compris, je comprenais ce qu'il me posait comme question et ce qu'il me demandait.

JMM : Vous voulez réagir peut-être Nelly, Cécile ou Nils ?

CG : Je crois qu'Ali a tout à fait raison, il y a la difficulté de se confier au départ. C'était intéressant ce qu'il disait, il faut vraiment que le jeune arrive à se créer un réseau social, faire des activités, etc. Et je pense que chez nous en Belgique, de l'expérience que j'ai, tout est trop tourné vers la procédure du jeune, vers son récit, son histoire. Alors qu'en fait, il devrait y avoir une espèce de sas, une période qui devrait pouvoir permettre au mineur de se poser, de connaître les gens avec lesquels il est, de se créer un réseau et puis peut-être d'entamer la période d'analyse, procédure, récit, etc.

Ali : Oui, il faut que ça se fasse naturellement en fait.

CG : Oui, sauf qu'ici on essaie de faire les deux en même temps. Le mineur est prié de s'intégrer, d'apprendre la langue et, en plus, de tout de suite aller répondre aux questions des autorités et de se prendre des refus dès le départ. On ne peut pas se poser comme ça.

Ali : Je pense que dans un sens il y a plus de pression que de soulagement en fait. Pour se sentir à l'aise, ce n'est pas facile.

JMM : Et on a aussi tendance à oublier que vous êtes des adolescents, comme n'importe quel autre, et que vous devez aussi vous amuser.

Ali : Oui, c'est pour ça que l'enfant doit être à l'aise. En fait il faut que ce soit comme chez lui. Quand on arrive à s'exprimer, qu'on comprend la langue, on se

sent plus à l'aise. Et plus il y a des barrières et plus elles sont écartées, et moins on s'intègre.

NR : La remarque d'Ali est d'autant plus intéressante que la question, tout du moins en France, c'est la question de la langue. Elle est au cœur de la procédure du mineur, mais en fait elle n'est pas présentée comme un outil de facilitation pour la vie du mineur mais comme un gage de son bon vouloir d'intégration. Ça montre quand même assez bien combien ceux qui définissent les règles d'accueil de l'enfant migrant sont loin de l'écoute et de ce qu'il peut désirer et de la manière dont il peut percevoir [...] Moi j'ai une question pour Ali s'il veut bien. En fait lorsque tu es arrivé en France, qui était possiblement un pays d'accueil, puisque tu nous as dit tout à l'heure, avant qu'on commence, que tu n'avais pas forcément de perspective précise d'aller en Angleterre ou ailleurs mais que tu as fait une longue route en traversant un certain nombre de pays et tu t'es arrêté ici. Est-ce que à ce moment-là ça aurait été quelque chose d'important pour toi aussi de pouvoir être écouté ou est-ce que ce n'est pas du tout le sujet ? Lorsqu'on est sur la route, on attend vraiment le lieu que l'on souhaite atteindre ?

Ali : En fin de compte, on a un objectif qu'on cherche forcément, et on oublie tout le reste. Mon objectif c'était de venir en France et d'aller à l'école. Et pendant tous ces trajets je ne me posais pas de questions, quel que soit le trajet, les difficultés que je rencontrais, pour moi c'était normal.

NR : Je vais faire un petit peu le contre poids. En fait ici on se questionne beaucoup sur « comment on doit écouter l'enfant, que fait-on de sa parole ? » mais il y a aussi beaucoup d'enfants qui ont ce même parcours mais vers des pays du Sud à l'intérieur du Sud, où ce niveau de questionnement n'est pas du tout à l'ordre du jour, les droits de l'enfant existent aussi pourtant. Nils, je pense que l'expérience que vous avez eue entre le Mali et la Côte d'Ivoire allait dans ce sens-là, où des pays qui apparaissent comme des pays relativement respectueux des droits de l'homme n'ont pas encore ce souci-là. Et lorsque les enfants migrants apparaissent dans le paysage de la procédure par des biais systématiquement de délinquance, on commence à se poser des questions à leur égard, uniquement sous cet angle-là. Donc quelque part, pour se faire un peu l'avocat du diable, mais même si ce n'est pas

complètement parfait, en Europe, comparé à d'autres réalités, faut pas oublier qu'il y a d'autres pays où les droits de l'enfant sont encore à promouvoir de manière très large.

JMM : Absolument. Je voudrais savoir l'avis d'Ali à propos de quelque chose d'autre. Nous percevons qu'entre les jeunes d'Afrique de l'Ouest avec lesquels nous travaillons actuellement il y a une solidarité communautaire qui s'établit. Ceux qui viennent d'arriver sont aidés par ceux qui sont là depuis plusieurs semaines ou quelques mois et qui connaissent les bonnes adresses et les bons plans pour se débrouiller. C'est une forme d'entraide entre les jeunes, est-ce que tu as eu aussi cette perception dans ta propre expérience ?

Ali : Oui, bien sûr, c'est automatique, comme tout ce que j'ai vécu. Donc tant que je peux les aider, je les aide, ça c'est normal, c'est naturel je pense. Après voilà, nous, les Afghans, on est pas beaucoup en France, plus à Paris, à Lille surtout et puis à Nantes un peu, sinon il n'y en a pas autant d'Afghans que d'autres étrangers en France.

JMM : Si vous n'avez pas d'autres commentaires, je lance une deuxième grande question. On a discuté du droit du mineur à exprimer son opinion, mais est-ce qu'il aurait aussi un droit de décider ? Est-ce que l'enfant ou le mineur adolescent peut décider ? Qu'est-ce que tu en penses, Ali ?

Ali : Décider ?

JMM : C'est-à-dire quand tu es arrivé en France à 15 ans, est-ce que tu considères que du fait de ton expérience, de ton parcours migratoire, de tout ce que tu avais vécu, tu étais assez mature pour prendre tes propres décisions ? Ou est-ce que tu penses que c'était quand même un adulte, l'aide sociale à l'enfance ou le juge des enfants qui devait décider pour toi ?

Ali : Non, en fait, au niveau du choix quand je suis arrivé, une fois que j'ai passé mon brevet, le collègue, c'est là que je me suis rendu compte que j'aimais bien toutes les nouvelles technologies, que je voulais faire de l'électronique. Du coup j'ai demandé et puis je me suis inscrit dans un lycée. Après tout dépend le niveau de choix, oui, mais dans l'ensemble je pense qu'il y a du choix. Après tout dépend de la personne aussi je

pense. Moi je n'ai pas vraiment eu de difficulté à faire mes choix, je savais ce que je voulais faire. En fait je voulais avoir un avenir plus stable que mes parents, je ne voulais pas que ça se répète, je voulais m'en sortir et voilà.

CG : Alors ici, c'est de nouveau très compliqué comme question, c'est évident que la capacité pour un mineur de décider, il va y avoir plusieurs facteurs à prendre en compte. Il y a évidemment l'âge, parce qu'on a des mineurs isolés de tout âge, il y en a qui arrivent jeunes, d'autres qui arrivent à l'adolescence, ça dépend de leur état psychologique aussi. Savoir s'ils sont prêts à prendre des bonnes décisions. Moi ce que je trouve très important, c'est qu'il y ait des précautions à prendre par rapport à l'emprise familiale. C'est-à-dire que nous, en Belgique, on a énormément de mineurs isolés qui, en fait, ne sont pas isolés au sens familial, ils sont isolés au sens de la loi parce qu'ils n'ont pas leur parents avec eux, mais ils sont avec de la famille élargie, cousins, grand parents, la tante d'une cousine, parfois des liens éloignés. Et il y a des enfants qui sont sous l'emprise de cette personne et si on leur donne la possibilité de décider, ils vont aller d'office dans le sens de ce que les adultes de leur entourage familial souhaitent, ce qui n'est pas forcément leur intérêt [...] Et du coup une deuxième remarque, c'est sous ces prétextes d'âge, d'état de fragilité, d'emprise familiale, de crédibilité, qu'ici en Belgique, l'opinion de l'enfant n'est pas du tout prise en compte. Il y a une espèce d'adulte tout puissant qui décide que « moi, je sais, européen, qui n'ait jamais mis les pieds dans le pays d'où tu viens, qui ne voit pas du tout ce que tu peux avoir vécu, mais moi avec mes références de notre petit droit européen, je vais décider que je sais où se trouve ton intérêt supérieur et ton intérêt supérieur c'est notamment de rentrer dans ton pays d'origine parce que tu seras mieux dans ta culture, etc. ». Donc on met toute une structure pour que l'enfant soit entendu, et après on s'assied complètement sur son opinion en considérant qu'il est incapable de prendre une décision. Et nous voilà, on va décider pour lui parce qu'on sait mieux que lui. Évidemment si l'on parle d'un adulte totalement neutre et bienveillant qui décide, pourquoi pas. Mais le problème c'est que l'adulte totalement neutre n'existe pas et c'est plutôt les services d'immigration qui décident en prétendant être bienveillants dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

JMM : A ton avis, on instrumentalise la parole de l'enfant pour défendre les intérêts des adultes, des institutions en l'occurrence ?

CG : Oui et en plus avec la prétention de croire qu'on fait ça dans son intérêt supérieur. C'est quand même magnifique.

Ali : C'est vrai ce que Cécile dit en fait. Moi, par exemple, mon père il voulait que financièrement je les aide, c'est vrai qu'ils en avaient besoin. Mais à la fois il visait la barre très haute. Moi mon père il me demandait toujours d'être avocat ou médecin, il ne se rendait pas compte de tout ce que j'avais vécu, que c'était dur pour moi. Il me mettait trop de la pression par rapport à mon âge. Sur le coup, moi je pensais que c'était normal toutes ces pressions que mon père me mettait mais ça m'a coûté cher. Aujourd'hui peut être c'est un peu grâce à lui aussi que je me suis donné à fond, mais d'un autre côté ça m'a coûté cher aussi parce que je ne pouvais pas faire tout ce qu'il me demandait, je n'y arrivais pas. Du coup il ne m'encourageait jamais en fait, il me disait que c'était normal. Après ce n'est pas la même culture, les parents là-bas ce n'est pas la même chose qu'ici. Et puis il y a beaucoup d'enfants qui ne savent pas quoi faire et ils regardent leurs amis et ce qu'ils font. Si la personne elle a des amis qui sont bien placés, qui font médecins, avocats, ingénieurs, du coup, si la personne est capable, elle peut pousser ses amis. J'ai un ami qui ne savait pas quoi faire et en fait il a demandé à un autre afghan. L'autre faisait de la restauration, donc il a dit « tiens je vais faire comme toi ». Du coup il a fait la restauration, ce n'est pas mauvais non plus comme métier, mais bon, peut-être qu'il était capable de faire mieux.

JMM : Tu veux dire que le choix peut être souvent aléatoire en fonction des copains ? Et est-ce que l'institution, c'est-à-dire ton référent à l'aide sociale à l'enfance, essayait de t'orienter vers un métier ?

Ali : Non, comme j'étais en famille d'accueil, c'est eux en fait qui m'ont encouragé. J'ai eu des bonnes notes en maths, ils m'ont dit que c'était bien, que mon choix correspondait bien. Je pense que c'est les profs aussi. En général quand les profs savent que c'est des enfants immigrés tout juste arrivés, ils peuvent les aider parce qu'ils savent dans quel domaine ils sont doués, ou pas doués, et je pense que c'est les profs aussi qui doivent les guider.

JMM : Ali, tu as l'air de transmettre un message positif sur ta famille d'accueil. Ils s'inquiétaient pour toi, ils avaient de l'affection. Je te pose la question parce que j'ai rencontré des cas de familles d'accueil professionnelles qui vont un peu dans l'autre sens, qui font ce métier pour l'argent et qui ne se préoccupent pas trop de l'enfant migrant.

Ali : C'était une famille française que je ne connaissais pas, ils étaient gentils et je me sentais plus largement à l'aise qu'au foyer mais ils étaient déjà presque en retraite. Ils étaient déjà épuisés, je les comprenais, je sortais à droite à gauche, je m'amusais et puis le soir on se retrouvait juste à table. Et puis, c'est vrai, ils avaient déjà leurs enfants et il y avait d'autres enfants beaucoup plus jeunes, donc ils étaient plus occupés par les petits enfants, des enfants abandonnés. Avec moi en fait, on ne communiquait pas trop non plus, mais je me sentais à l'aise.

JMM : Nils, vous avez peut-être une réaction par rapport à cette question de la prise de décision. D'après votre expérience, un enfant, un adolescent peut-il décider ?

NT : Je pense que le non pouvoir de décision d'un enfant c'est aussi son cadre, sa manière à lui de pouvoir trouver un cadre. S'il n'a pas ce cadre et ce « non pouvoir de décision » l'enfant il est perdu, il est dans un espace de liberté qui va le rendre fou. Sur des mômes qui sont en mobilité que moi j'ai rencontré tout d'un coup, on trouve des enfants dans la rue qui ont tout pouvoir de décision, ils peuvent aller dormir là, ils peuvent pas aller dormir là-bas, ils peuvent faire une connerie, pas faire de connerie. C'est un cadre de décision qui est mobile et je ne vois pas comment un enfant peut se construire de manière équilibrée sans cadre.

JMM : Merci. Je vous propose peut-être une dernière question sur le choix d'orientation professionnel. Je trouve que c'était très intéressant ce que tu disais tout à l'heure Ali par rapport à la pression de ta famille pour que tu t'orientes vers certaines études au détriment d'autres. Mais nous avons constaté aussi des cas où la pression vient plutôt de l'institution, c'est-à-dire le choix d'orientation professionnelle est réalisé en fonction des options qui semblent plus accessibles. Est-ce que vraiment on vous donne l'opportunité d'évaluer quel est votre profil, en quel métier vous êtes bons ? J'ai

l'impression que dans ton cas ça s'est bien passé, ça a été bien repéré, mais est-ce que tu penses que dans le cas d'autres camarades c'est pareil ?

Ali : Dans mon cas, c'était bien, enfin je ne suis pas satisfait en fait de mon cas, j'aurais pu faire mieux si j'étais... En fait je pense que ce n'est pas que la faute de la société, c'est plein de facteurs qui font qu'en fait ça m'a ralenti. On est loin de la famille bien sûr, on ne peut pas se confier. En fait je pense que le plus important c'est de se libérer de tout ce que moi j'avais vécu, j'avais besoin de me libérer, et de respirer, de reprendre à un niveau à zéro. Et moi j'avais toutes ces charges là sur moi, de reprendre les études et de m'adapter. Il n'y pas que les études, il y a tout ce que les profs disent, apprendre par cœur ou d'appliquer en parallèle, il y a la vie quotidienne qui fait que...

JMM : On a besoin d'être tranquille, calme, pour pouvoir reconstruire un projet ?

Ali : Si on n'a pas l'esprit calme c'est impossible.

JMM : Donc tu penses que du coup c'est incompatible avec les ambitions d'être avocat ou médecin. Suite à un parcours compliqué, avec une nouvelle culture, avec une nouvelle langue, on doit donc renégocier, reconsidérer son projet ?

Ali : Enfin je pense que le plus important c'est le soutien de la famille. S'il n'y a pas de soutien moral c'est impossible, parce que c'est vraiment dur je pense. Et puis moi c'est ce qui m'a pesé, ce qui m'a coûté cher c'est ça. Sinon je pense que j'aurais pu faire mieux...

NT : En tout cas ce que j'entends depuis le temps, c'est que tu as fait des choses magnifiques et tu peux et tu as le droit sincèrement d'être ultra fier. Tu vas être capable d'aimer une femme, de faire un enfant, de construire une vie, un avenir, c'est fantastique. Le nombre de gens qui sont sortis de milieux avec des vies un peu plus faciles et qui n'ont certainement pas fait ton parcours... Mais tu rigoles ! Mais tu es ultra fort ! Qu'on comprenne ça mais je te jure tu as le droit d'être fier !

Ali : Justement, comme je disais, comme j'ai vécu des trucs un peu durs, mais par rapport à ce que j'ai vécu, je devais être plus conscient d'apprendre et de réussir, c'est pour ça que je dis ça.

CG : Sur la partie professionnelle, ce qu'on me dit c'est que les mineurs migrants ont très peu de choix, en tout cas tant qu'ils sont mineurs, c'est soit des classes d'alphabétisation, primo arrivant, classe passerelle ou alors une scolarité, en effet, d'apprentissage professionnel ou classique... D'un autre côté, en Belgique on a vraiment très peu de perspectives pour ces mineurs isolés au-delà de 18 ans, parce que soit ils ont eu un statut [d'admission au séjour], soit ils n'en ont pas eu, mais la proportion qui n'en a pas est bien plus importante. Donc ils se retrouvent sans aucune possibilité de formation dès qu'ils arrivent à 18 ans et c'est vraiment terrible.

JMM : Pour terminer, pourriez-vous faire un retour rapide sur l'intérêt de cet échange ? Ali ?

Ali : Oui, même si j'aurais bien voulu savoir tout ça quand je suis arrivé en France mais malheureusement je n'ai pas eu l'occasion, ce n'est pas facile, c'est normal. Je pense que c'est bien surtout pour les enfants, pour les prochains, comme ça ils seront mieux aidés.

CG : Moi je trouve que c'est une très chouette initiative, ça change, ça donne envie de se rencontrer en effet pour discuter en personne de plein d'autres questions et surtout ce n'est pas facile d'avoir des contacts avec des jeunes qui sont devenus majeurs et qui regardent ça avec plus de recul en fait. Donc c'était un plaisir de rencontrer Ali et d'entendre son opinion sur toutes ces questions.

NT : Ali, si tu montes à Paris tu peux demander mon numéro de téléphone à Nelly, tu auras un endroit où dormir. Et si je passe en Belgique je serai ravi de vous rencontrer Cécile !

JMM : Merci beaucoup, et très bonne continuation à vous tous !